

Unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescents (UHPA), Quid ?

Suite aux envolées lyriques de l'après 24 novembre 2013 de certains milieux plus ou moins bien éclairés, le groupe UDC se permet de s'interroger sur l'UHPA, sise à Moutier, plus pour obtenir un éclairage actualisé que pour remettre en cause sa structure.

Dès lors, le groupe UDC désire obtenir des précisions sur :

- le nombre de patients soignés et la proportion de patients jurassiens
- la règle de cofinancement mise en place et le montant y relatif
- la qualité de la coordination entre les services inter cantonaux
- le temps d'attente pour l'accès à cette unité (existence d'une liste d'attente ?)
- l'existence ou non d'un service de week-end pour cette unité et son fonctionnement pratique

Plus généralement, le Gouvernement pense-t-il remettre en question sa participation ou au contraire renforcer sa position ou voire même reprendre cette unité ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 26 février 2014

Pour le groupe UDC

Romain Schaer

